

## Groupe de travail Loire-Bretagne Plantes envahissantes

Réunion du 28 novembre 2014  
à l'Ecopôle de la région Centre, grande Salle  
3 Rue de la Lionne  
Orléans, de 9h30 à 16h30

### Ordre du jour/Sommaire

1. Validation du compte-rendu du 27/05/2014 ;
2. Actualités des coordinations territoriales :
  - Auvergne
  - Basse-Normandie
  - Bassin de la Vienne
  - Bretagne
  - Centre
  - Pays Creusois
  - Pays de la Loire
  - Loire
  - Poitou-Charentes
3. Actualités du réseau Vertébrés exotiques envahissants du bassin de la Loire (ONCFS)
4. Actualités relatives à l'animation du groupe de travail de bassin
5. Gestion des déchets issus d'espèces exotiques envahissantes : bilan et perspectives du stage 2014 (CEN Centre)
6. Stratégie de gestion et programme d'actions
7. Diffusion des outils du groupe de travail
8. Points divers

### **Participants:**

Amélie Bodin (CPIE des Pays Creusois), Jacques Haury (INRA-Agrocampus Ouest), Stéphanie Hudin (FCEN), Paul Hurel (ONCFS), Anne-Charlotte Jean (EPTB Vienne), Myriam Labadesse (Université d'Angers), Lucien Maman (AELB), Julie Marcinkowski (DREAL Centre), Roland Matrat (DREAL Pays de la Loire), Nina Richard (Université de Tours), Emmanuelle Sarat (UICN), Jean Secondi (Université d'Angers), Sylvie Varray (FCEN), Dorine Vial (CEN Centre).

**Excusés :** Nicolas Ampen (DREAL Bretagne), Samuel André (AELB), Loïc Anras (Forum des Marais Atlantique), Benjamin Bottner (EPTB Vilaine), Marion Brun (Université de Tours), Laurent Chabrol (CBN Massif Central), François Chambaud (Agence de l'eau RMC), Nathalie Fricaud (AELB Nantes), Christel Goutieras (FDGDON 87), Sabine Greulich (Université de Tours), Sophie Gribius (Conseil régional Centre), David Happe (DREAL Auvergne), Arnaud Le-Nevé (DREAL Pays de la Loire), Yvonnick Leseaux (DREAL Centre), Lucien Maman (AELB), Sylvie Martinant (CEN Auvergne), France Mercier (CEN Basse-Normandie), Simon Nobilliaux (CBN BP antenne Centre), Fabrice Normand (FCEN), Nicolas Pipet (IIBSN), Jessica Thévenot (MNHN).

## 1. Compte rendu de la réunion du 27 mai 2014 :

Le compte-rendu de la réunion du 27 mai 2014 est validé par les membres du groupe. Il sera mis en ligne sur le site du [Centre de Ressources](#).

## 2. Actualités des coordinations territoriales :

En 2015, les coordinations territoriales seront sollicitées afin de mettre à jour les fiches de présentation rédigées lors de la réalisation du manuel de gestion en 2010 et mises en ligne sur le site du Centre de Ressources. L'objectif est de les harmoniser pour que chaque groupe ait une fiche de présentation recto-verso comportant plusieurs rubriques : historique du groupe de travail, composition du groupe, principales réalisations et perspectives.

### Auvergne (Sylvie Varray, FCEN pour Sylvie Martinant, CEN Auvergne)

#### Flore

Le GRAPEE a eu son dernier comité de pilotage en mars 2014.

Suite à l'élaboration en 2012 du plan d'actions régional Ambroisie, l'Agence régionale de Santé de l'Auvergne (ARS) a confié au CEN Auvergne un projet expérimental sur la répartition de l'Ambroisie à feuille d'armoise à l'échelle du territoire intercommunal (présence de l'espèce connue sans aucune donnée cartographique), sensibiliser et former les acteurs territoriaux (services techniques, élus, gestionnaires de linéaires, etc.) et initier une réflexion sur la prévention et la lutte contre cette espèce au pollen hautement allergène. Les résultats issus de ce projet ont permis d'identifier plus de 80 stations sur 8 des 11 communes du territoire, ainsi que les acteurs concernés. Les services techniques et les élus ont pu être sensibilisés et formés à la reconnaissance. Un classeur communal Ambroisie est en cours d'élaboration à la demande des communes afin de disposer de l'ensemble des informations et contacts nécessaires à sa prise en compte. Ce travail va aider les référents communaux Ambroisie (désignation par Arrêté préfectoral en date de janvier 2015) à remplir leur mission.

#### Faune

Concernant le volet faune, la DREAL Auvergne a réalisé deux enquêtes à l'échelle régionale sur la période 2013-2014. En 2013, un recueil actif des données de terrain auprès des acteurs régionaux a permis l'amélioration de la connaissance de la répartition du Raton laveur et de la Tortue de Floride. Suite à ce travail, la mise en place d'opération de tirs par la DREAL en partenariat avec l'ONCFS, ont permis le prélèvement en milieu naturel de 80% des effectifs observés de Tortue de Floride.

En 2014, une enquête bivalves et écrevisses (patrimoniales et exotiques) a pu être lancée par la DREAL, à partir d'un séminaire régional d'information et de formation. L'analyse des données recueillies est prévue en 2015.

#### Perspectives

Une réflexion est actuellement en cours pour conduire une démarche régionale sur les Espèces Exotiques Envahissantes passant notamment par la fusion du GRAPEE et du groupe Faune et rassemblant les bassins Loire Bretagne et Adour Garonne. Sur la base d'un travail préalable de recueil d'information, une journée régionale sur les EEE pourrait être envisagée, fin 2015, afin d'associer largement les acteurs impliqués et concernés par les espèces invasives et ainsi mieux cerner leurs besoins et attentes, puis adapter en conséquence la démarche à venir.

### **Bilan 2014**

La journée d'échanges organisée pour les gestionnaires d'espaces naturels a rassemblé une quarantaine de participants autour du thème des espèces invasives. La matinée en salle a permis d'aborder des sujets variés comme l'adoption du règlement européen, les méthodes de gestion, la communication sur les espèces exotiques envahissantes ou encore la réalisation d'une enquête sur la perception des plantes invasives auprès du secteur horticole. Elle a été suivie d'une visite de terrain l'après-midi, sur un site géré par le CEN qui a fait l'objet de nombreux chantiers de gestion d'espèces invasives. Plus d'informations sur cette journée ainsi que les présentations sont disponibles sur le site internet du [CEN Basse-Normandie](#).

Une opération de gestion de la Crassule de Helms a été effectuée dans la Manche. Un bras mort de 1700 m<sup>2</sup> situé à proximité de la rivière la Vire et entièrement recouvert de Crassule a été comblé pour éviter que l'espèce ne se propage dans les marais en aval. Des prospections ont été réalisées sur les berges du cours d'eau et les sites satellites ont été gérés. Une veille va être maintenue sur le site et aux alentours.

Le CEN Basse-Normandie a suivi le projet d'inventaire des espèces exotiques envahissantes dans la cadre du SAGE Couesnon. Ce projet s'est traduit par la formation des techniciens de rivières à la reconnaissance et à la gestion des espèces ciblées, l'édition d'un guide de reconnaissance, la réalisation de prospections et de cartographies et plusieurs articles de presse pour communiquer sur la thématique.

En complément, le CEN a édité des fiches techniques sur certaines plantes exotiques envahissantes prioritaires dans la stratégie régionale, en lien avec le CBN de Brest. Ces fiches comprennent des éléments relatifs à la reconnaissance, à la répartition régionale, aux impacts et aux techniques de gestion. Elles seront mises en ligne en 2015. D'autre part, la coordination Basse-Normandie a intégrée en 2014 le groupe de travail IBMA.

### **Perspectives 2015**

En 2015, la coordination Basse-Normandie souhaite :

- finaliser la réactualisation de sa liste des espèces animales exotiques envahissantes et hiérarchiser cette liste ;
- Mettre en place un plan de communication ciblant principalement les collectivités territoriales et le secteur horticole, source importante d'introduction ;
- Créer une brigade d'intervention sur les espèces exotiques envahissantes pour le printemps-été 2015, en fonction des financements disponibles (détection précoce et intervention rapide).

### **Bassin de la Vienne** (Anne-Charlotte Jean, EPTB Vienne)

Le bassin de la Vienne est à cheval sur trois 3 régions (Limousin, Poitou-Charentes et Centre). Le dispositif de coordination de la gestion des plantes invasives du bassin de la Vienne a été créé en 2010 et a de ce fait intégré les groupes régionaux existants dans les régions Poitou-Charentes (ORENVA) et Centre (GTPI). L'année 2014 a été consacrée au travail sur le bilan des actions mises en œuvre depuis 5 ans.

Une enquête a ainsi été réalisée auprès des techniciens de rivière et autres acteurs du bassin impliqués dans la thématique afin de connaître leurs perceptions des actions mises en place depuis 2010 et leurs besoins. Les perspectives futures et la poursuite de la dynamique seront décidées au début de l'année 2015. L'animation du bassin de la Vienne repose principalement sur le réseau des techniciens de rivières, car il s'agit d'interlocuteurs privilégiés de l'EPTB Vienne. D'autre part, les moyens disponibles ne permettent pas d'intervenir auprès d'autres acteurs comme les professionnels de l'horticulture ou le grand public.

## **Bretagne (Jacques Haury, INRA Agrocampus Ouest)**

L'ouvrage « espèces invasives en Bretagne – Plantes et vertébrés continentaux » est sorti en septembre 2014 et est disponible via commande auprès des éditions Biotope (19€). Le conseil régional a distribué un exemplaire à l'ensemble des lycées et des conseils municipaux de Bretagne, soit 1500 exemplaires distribués sur les 2500 imprimés. Le CEN Bretagne est en cours de constitution et l'une de ses missions pressenties concernerait les espèces invasives.

L'IAV a achevé son programme BOP, il n'y aura donc plus pour le moment de nouvelles expérimentations de restauration prairiale en territoire envahi par la jussie. Les résultats des expérimentations réalisées par Benjamin Bottner et Jacques Haury jusque là ne sont pas concluants. La saumure est ce qui semble le mieux fonctionner pour lutter contre la jussie. Au niveau scientifique, de nombreux travaux pourraient être mis en place concernant la thématique des espèces exotiques envahissantes, mais le manque de financement rend leur concrétisation compliquée.

Un découragement généralisé des élus locaux est constaté concernant la thématique des espèces exotiques envahissantes, surtout dans le contexte actuel de restrictions budgétaires. La mise en place d'un zonage des territoires est envisagée, avec l'identification de zones « positives » où il serait encore possible d'agir et de zones « négatives » trop envahies pour agir et où l'objectif est d'éviter qu'elles deviennent des sources de contamination d'autres milieux.

Un colloque scientifique sur les invasions biologiques a été organisé à Rennes. Lors de cet événement, une session a été consacrée à la gestion, lors de laquelle une sociologue de l'environnement a mis en avant l'importance des réseaux d'acteurs. Un numéro spécifique de la revue « La Terre et la Vie » est en cours de conception, qui portera sur cette rencontre et son bilan. De plus, la réunion organisée par « plantes & Cités » à Paris en novembre a montré une réelle prise en compte des espèces exotiques envahissantes au niveau de la gestion des espaces.

## **Centre (Dorine Vial, Cen Centre)**

En 2014, le groupe de travail sur les plantes invasives de la région Centre (GTPI) a créé une charte d'engagement des collectivités, pour les inciter à ne pas planter certaines espèces exotiques envahissantes lors de la réalisation de travaux publics. Ces espèces sont précisées dans une annexe à la charte. Cette charte a été signée par la commune de Jargeau et par le conseil général du Loiret. L'association Nature Centre, en lien avec le GTPI pour promouvoir cette charte d'engagement, s'est rapprochée de la ville de Tours et d'une autre commune en Eure-et-Loir. Le GTPI espère que cette charte sera de plus en plus utilisée, d'autant plus que la démarche sera appuyée par la parution du kit d'information à destination des collectivités.

Ce kit d'information comporte un ensemble de documents destinés à faciliter la communication des collectivités sur les espèces exotiques envahissantes. Il comprend ainsi : une synthèse réglementaire, deux communiqués de presse type expliquant ce qu'est une plante invasive et quelques notions de gestion, un bandeau à mettre sur les sites internet permettant le renvoi vers le site du GTPI, une affiche A3, un calendrier d'intervention avec les dates optimales de gestion des plantes invasives, et un lien d'information vers la charte d'engagement des collectivités et ses annexes. Le kit sera envoyé aux collectivités dans le courant du mois de décembre via une lettre électronique renvoyant à des liens sur le site du CEN Centre, le kit étant [téléchargeable](#).

Afin de communiquer plus largement sur la thématique des plantes invasives, le Cen Centre a réalisé trois films de quatre à cinq minutes. Leur objectif est de sensibiliser plusieurs publics concernés (gestionnaires, collectivités et "grand-public") à la problématique des plantes invasives et d'informer sur l'existence et le rôle -de conseil notamment- du GTPI. Ils seront diffusés via la chaîne Youtube du CEN Centre, sur les pages du groupe de travail, relayés par d'autres liens internet, ainsi que diffusés/projetés par les membres du groupe de travail pour accompagner leurs actions.

A l'instar de la région Auvergne, le GTPI s'est mis en lien avec l'ARS de la région Centre pour pouvoir intégrer des actions sur l'Ambroisie dans certains contrats locaux de santé portés par les territoires les plus touchés (Cher notamment). Une conférence au Muséum d'histoire naturelle de Bourges et deux réunions d'information ont ainsi été organisées sur le territoire du Pays Berry Saint-Amandois dans le Cher. De plus, un chantier d'arrachage a été réalisé en bord de Loire sur la commune de Jargeau (45).

L'intégration de la problématique des espèces invasives dans les politiques publiques comme la trame verte et bleue est un objectif du GTPI, qui a déjà pu travailler avec sept Pays différents jusqu'alors. En

outre, il a réalisé plusieurs actions de communication et proposé quatre journées de formation à la reconnaissance et à la gestion, afin d'inciter les acteurs à connaître la répartition des plantes invasives sur leur territoire. Les formations abordaient également les aspects liés à la biologie et l'écologie des espèces ainsi que les techniques de gestion possibles.

L'association Nature Centre travaille sur les espèces exotiques envahissantes en partenariat avec les CEN Centre pour entrer en contact les entreprises possédant des friches industrielles. En l'absence d'un recensement des friches industrielles à l'échelle régionale, le travail a été reporté sur les entreprises ayant des dépendances vertes, pour les informer sur la potentielle présence d'espèces exotiques envahissantes sur ces espaces. Un rendez-vous a été pris en 2015 avec la chambre de commerce et d'industrie pour participer à une réunion lors d'un club entreprise, lors de laquelle le GTPI pourra faire une conférence sur les plantes invasives.

Nature Centre a également rassemblé fin septembre les gestionnaires des voies de circulation (VNF, SNCF, APPR, Cofiroute et différents conseils généraux), dans le cadre du plan Ecophyto Groupe Zones non agricoles. Suite à une présentation de la thématique par Hélène Gervais, plusieurs expériences de gestion étaient remontées sur la gestion des espèces invasives sur les bords de route et voies navigables.

Concernant la gestion des déchets issus de chantiers de gestion d'espèces invasives, plusieurs actions ont été mises en place suite au stage réalisé sur ce sujet (cf. la partie ci-après « gestion des déchets issus d'espèces exotiques envahissantes : bilan du stage 2014 »)

D'autre part et à l'instar du groupe de travail du Pays de la Loire, le GTPI a engagé une réflexion concernant la création d'un code de conduite horticole régional. Des contacts ont été pris auprès de l'Union nationale des entreprises du paysage, de la Fédération nationale des producteurs de l'horticulture et des pépinières et du Comité de développement horticole de la région Centre, qui se montrent intéressés pour travailler en partenariat avec le CEN Centre sur cette thématique.

### **Pays Creusois (Amélie Baudin, CPIE des Pays creusois)**

Le CPIE des Pays Creusois a poursuivi en 2014, la mission de formation des agents des collectivités sur la reconnaissance, l'identification et les techniques de gestion des plantes exotiques envahissantes. Ces formations portaient sur une sélection de plantes invasives, comprenant principalement les renouées asiatiques, dont l'hybridation rend l'identification complexe. Les agents sont souvent confrontés à gérer celles-ci et sont très intéressés par les techniques à employer.

Des actions concernant la gestion de l'Ambrosie ont été réalisées en partenariat avec l'ARS et les chambres d'agriculture en région Limousin (Creuse, Haute-Vienne et Corrèze). Des inventaires ont été réalisés et ont permis d'identifier une forte présence de l'espèce sur l'ensemble du nord de la Creuse (en lien avec l'Indre), le Cher et le Puy-de-Dôme. Les résultats mettent en évidence la propagation de l'espèce entre les zones agricoles, entre autres via les machines agricoles et le déplacement des lots de graines contaminées. Les inventaires se poursuivront l'année prochaine grâce aux bénévoles, qui prospectent le long des chemins de randonnée. Un chantier d'arrachage de l'Ambrosie a été réalisé en parcelle agricole avec l'accord de l'agriculteur ; les médias ont relayé l'information sur France 3 et l'écho du Berry. Le CPIE conseille d'aller voir les agriculteurs avec un conseiller agricole connu de ceux-ci, car cela facilite le contact et permet une meilleure sensibilisation.

A l'instar du GTPI, le CPIE souhaite également mettre en place la charte d'engagement des collectivités. Lors de la communication avec les communes, il insiste fortement sur les échanges de remblais-déblais, car les tas de terre peuvent contenir des espèces invasives comme les renouées. Les gestionnaires des bords de route sont un public privilégié à former.

La question du devenir des déchets issus de chantiers de gestion d'espèces invasives est récurrente. Beaucoup de particuliers ont de la renouée chez eux et l'emmène à la déchetterie. Le CPIE réfléchit à informer la population en mettant des affiches dans les déchetteries. Les agents dans ces déchetteries sont également à former à la reconnaissance de ces espèces afin de refuser éventuellement des lots contaminés, mais cette démarche nécessite de trouver les bons interlocuteurs, intéressés par la problématique et par la mise en place d'un système expérimental. D'autre part, le CPIE des Pays creusois souhaiterait mettre en place un protocole expérimental de compostage des renouées, en lien avec la chambre d'agriculture. Actuellement, les déchets verts sont broyés puis envoyés à un agriculteur qui les composte avec ses propres déchets.



## **Flore**

Chaque année, la DREAL Pays de la Loire consacre 20 à 30.000 € de crédit « Biodiversité » aux espèces exotiques envahissantes, qui peuvent être alloués à des suivis ou des actions de formation. En fonction des études mises en place, d'autres financeurs sont sollicités, à l'instar des tests de gestion par envois d'eau salée qui sont financés par le syndicat, la région voire les départements selon les cas.

En 2015, plusieurs projets initiés en 2014 seront poursuivis. La liste des végétaux exotiques envahissants de la région Pays de la Loire sera actualisée, car elle ne l'a pas été depuis 2-3 ans. De même, une application de saisie et de stockage de données a été conçue en 2014 et est actuellement en test par les différentes têtes de réseaux de la région. Elle a pour objectif d'être utilisée par l'ensemble des gestionnaires de la région. Le problème principal de cette application est l'absence de possibilité d'importation de données, cependant une deuxième version intégrant toutes les demandes de modification est prévue pour 2015.

Le protocole d'alerte et d'intervention rapide concernant les espèces émergentes qui a été conçu en 2014 sera testé en 2015. Il a été présenté lors de la journée de formation sur les espèces invasives émergentes (aquatiques ou terrestres).

Concernant la gestion des espèces invasives sur les bords de route, une meilleure prise en compte de cette problématique a été constatée dans la région. Un protocole spécifique sur le réseau routier de la DIR Ouest (hors routes départementales) sera déployé en 2015. Il a été élaboré par le CEREMA et est complémentaire à l'action des conseils généraux sur les routes départementales.

Dans la région Pays de la Loire, une procédure très spécifique a été mise en place pour les espèces concernées par le plan régional Santé-Environnement (Ambroisie, Berce du Caucase et *Datura stramonium*). Un suivi de ces espèces est réalisé en lien avec l'ARS, la FREDON et la FDGDON. Les résultats sont plutôt satisfaisants pour l'Ambroisie grâce à la réalisation d'interventions précoces, notamment auprès des agriculteurs. La Sarthe est le principal foyer d'Ambroisie en Pays de la Loire, car c'est un département riche en cultures de tournesol, la plus susceptible de contenir de l'Ambroisie dans les lots de semence.

Une journée d'échanges est envisagée avec les départements, afin de maintenir l'implication des acteurs. De même, la DREAL a été sollicitée pour organiser une réunion avec les élus du département de la Sarthe pour les convaincre de la pertinence de l'implication sur la thématique des espèces exotiques envahissantes.

Pour le volet « suivi et expérimentation », une synthèse sur la gestion de la jussie sera prochainement disponible. Elle recensera l'ensemble des essais de gestion réalisés sur cette espèce. Les essais de gestion par envoi d'eau salée et de saumure seront poursuivis en 2015 sous réserve de financements. De plus, suite à un stage relatif aux annexes fluviales encadré par le CORELA, une réflexion sera engagée pour identifier des pistes de gestion pour ces milieux particuliers, notamment concernant la gestion de certaines annexes de la Loire envahies par la jussie.

La coordination en Pays de la Loire est en attente d'un rapport relatif à une analyse économique des données issues de la réalisation de chantiers de gestion et menée par l'INRA de Montpellier pour avoir les analyses des rapports coût/efficacité des actions engagées. De même, le FMA est en train de finaliser un recueil d'expériences régional pour les milieux aquatiques, dont la trame a été partagée avec le groupe de travail IBMA. Le même travail est prévu pour le milieu terrestre (essentiellement routier) en 2015 par le CEREMA, qui travaillera en lien avec les conseils généraux, la DIR Ouest, la SNCF et les réseaux ferrés de France. Ce travail sera en adéquation avec la demande du ministère qui souhaite mener une étude sur le rôle des infrastructures linéaires dans la dispersion des espèces invasives. Cet aspect est en effet demandé dans le règlement européen qui sollicite une analyse des voies d'accès prioritaire des espèces exotiques envahissantes.

La dynamique créée dans le cadre de la conception d'un code de conduite horticole, aboutira le 16 janvier lors d'une réunion qui rassemblera les partenaires du projet et au cours de laquelle la démarche sera présentée et acceptée par les acteurs le cas échéant. Cette démarche est réalisée en lien et en parallèle avec la démarche nationale de Valhor qui a également abouti à un code de conduite.

D'autre part, de nouveaux projets seront initiés en 2015 et concerneront :

- Un projet de thèse sur la gestion des formes terrestres de jussie à grande fleurs dans le parc naturel régional de Brière (thèse scientifique au service de l'aménagement) ;
- La constitution du réseau « renouées et autres espèces terrestres » (Ailanthé, Berce du Caucase) afin de multiplier les échanges d'expériences sur la renouées et la recherche de sites pilotes pour mettre en place les nouvelles techniques de gestion issues de thèses récentes ;
- La gestion des déchets afin de trouver des solutions locales ;
- La mise en œuvre de l'outil de suivi de la stratégie dans les départements, qui fera probablement l'objet d'un stage en 2015 dont le but serait d'étudier la priorisation des actions dans un contexte de baisse budgétaire.

## **Faune**

Un état des lieux des populations d'Ecrevisse à patte blanche et d'Ecrevisse de Californie a été réalisé sur les têtes de bassin versant de la Sarthe et de la Mayenne (prospections et piégeage par nasse) dans le cadre d'un stage. Il apparaît que certaines populations d'Ecrevisse à patte blanche ont disparues, mais de nouvelles ont été découvertes. Suite à ces prospections, il a été décidé d'empêcher la remontée des écrevisses américaines sur 4 têtes de bassin prioritaires hébergeant des populations d'écrevisses indigènes grâce à un système de buses lisses.

Un projet de Life sur les amphibiens exotiques envahissants est en cours de conception par Myriam Labadesse (Université d'Angers). Le Life envisagé aurait une durée de 5 ans et rechercherait la mise en place d'outils qui pourront être réutilisés pour d'autres espèces. Le Life serait déposé en octobre 2015 et porté par Société herpétologique de France (SHF) sous réserve d'accord par l'Union européenne. En Pays de la Loire, un suivi du Xénope lisse a été réalisé par la LPO dans le département des Deux-Sèvres.

Le futur Cen Pays de la Loire est pressenti pour s'investir sur la thématique des espèces exotiques envahissantes et pourra éventuellement établir une liste régionale concernant la faune exotique envahissante.

## **Loire (Sylvie Varray, FCEN pour Emilie Moine, CPIE des Monts du Pilat)**

Le CPIE des Monts du Pilat a réalisé pour la deuxième année consécutive des formations à destination des agents et des élus des collectivités. Ces formations avaient pour thèmes les plantes exotiques envahissantes d'une manière générale, les Renouées asiatiques et l'Ambroisie. Les diaporamas et les différents documents utilisés comme supports à ces formations sont disponibles en téléchargement sur leur [site internet](#).

Un réseau de référents sur les plantes invasives a également été créé. Il comprend actuellement 66 personnes, qui se retrouveront lors d'une journée prévue le 27 janvier 2015. D'autre part, le guide sur les espèces invasives du département de la Loire est en cours de réécriture. Il concernera les renouées, l'Ambroisie et la Jussie, ainsi que six autres espèces actuellement absentes du département mais potentiellement envahissantes comme le Myriophylle aquatique. Ce document devrait être disponible au deuxième trimestre 2015.

Le CPIE est en lien avec la chambre d'agriculture de la Loire pour essayer de mettre en place des actions d'information et de formation des agriculteurs concernant l'Ambroisie.

D'autre part, une étude sur la gestion des déchets de renouées asiatiques sera effectuée en 2015 dans le cadre d'un stage.

## **Poitou-Charentes (Sylvie Varray, FCEN pour Isabelle Laroche, région Poitou-Charentes)**

### **Bilan 2014 :**

Une formation sur la reconnaissance des plantes exotiques envahissantes a rassemblé 14 participants. De même, une formation sur la gestion des plantes aquatiques exotiques envahissantes a été proposée en partenariat avec l'IFREE<sup>1</sup> et le CNFPT<sup>2</sup> en juillet et a été suivie par 16 personnes.

<sup>1</sup> Institut de Formation et de Recherche en Education à l'Environnement

<sup>2</sup> Centre National de la Fonction Publique Territoriale

Depuis 4 ans, plus d'une cinquantaine de techniciens et chargés de mission ont été formés en région par le biais de cette formation. Le travail avec ces deux structures de la formation professionnelle a permis la construction de contenus pédagogiques qui pourront être à nouveau proposés.

Le FMA continue à apporter aux acteurs du réseau un appui méthodologique, notamment pour les relevés terrain dématérialisés (travail sur l'application SMART Androïde). Des cartographies ont été réalisées et mises en ligne, grâce aux données rassemblées en 2013 et en lien avec l'ORE. De même, une carte de synthèse des données récoltées sur la jussie entre 2009 et 2013 a été mise en ligne.

Le site internet de l'ORENVA a été refondu afin de permettre une meilleure visibilité des actions et actualités de l'ORENVA, ainsi qu'un accès facilité aux différentes informations disponibles sur le site (avec notamment la valorisation des retours d'expériences). L'exposition de la FCEN imprimée en Poitou-Charentes a été empruntée une dizaine de fois, dont deux pour les Pays de la Loire.

### **Perspectives 2015 :**

En 2015, l'ORENVA prévoit de :

- Maintenir la dynamique autour de l'observatoire, en poursuivant l'accompagnement à la prise en main des outils de l'ORENVA (interface de saisie, SIG, application SMART, etc.), l'organisation de formation (reconnaissance botanique orientée sur les espèces émergentes) et en facilitant les échanges d'expériences (organisation de rencontres) ;
- Poursuivre la diffusion des outils de l'ORENVA, en lien avec l'ORE, notamment grâce à l'évolution de l'interface de saisie en ligne, l'amélioration de la valorisation cartographique des données en avançant dans la cartographie dynamique, la définition d'un protocole de détection précoce-alerte ;
- Affiner la connaissance régionale par la densification des prospections de terrain, la mobilisation de nouveaux observateurs en s'appuyant sur les bénévoles d'associations en région (leur faire connaître l'ORENVA), l'étude de la validation des données issus de ces nouveaux observateurs et des besoins d'adaptation d'une interface de saisie (simplifiée et accessible au grand public bénévole) ;
- Faire connaître l'ORENVA et mutualiser en interrégional, grâce à la participation aux groupes de travail, la diffusion des outils de sensibilisation (exposition et affiches réalisées par la FCEN), le site internet de l'ORENVA, articles (lettres d'information des partenaires, bulletin municipal, etc.) et à une lettre d'information annuelle.

### **3. Actualités du réseau Vertébrés exotiques envahissants du bassin de la Loire : (Paul Hurel, ONCFS)**

Paul Hurel a été recruté par l'ONCFS le 23 juillet 2014 pour animer les réseaux « mammifères du bassin de la Loire » et « Vertébrés exotiques envahissants ».

Depuis 2005, l'ONCFS anime le réseau « Mammifères aquatiques du bassin de la Loire ». En 2011, l'ONCFS a proposé de coordonner un réseau sur les vertébrés exotiques envahissants (VEE). Ce réseau VEE s'appuie sur l'organisation territoriale de l'ONCFS (28 services départementaux regroupés dans 7 délégations interrégionale). Il cherche à avoir une vision multipartenariale dans le but de prioriser les actions à l'échelle bassin, partager les connaissances sur les impacts, échanger sur les expériences de gestion et encourager la sensibilisation. Ces objectifs sont atteints via l'appui technique aux porteurs de projets, la conception d'outils pratiques (guides de gestion, d'identification, synthèse réglementaire, etc.) et de stages de formation.

La liste de travail du réseau comprend trois catégories d'espèces, dont les populations peuvent faire l'objet :

- de plans de lutte spécifiques : Xénope lisse, Grenouille taureau, Ibis sacré, Erismature rousse, etc.
- de gestion (contenir les effectifs et éviter la dispersion) : Trachémyde à tempes rouges, Oulette d'Egypte, Cygne noir, Raton laveur, etc.
- ou de veille territoriale : Tamia de Sibérie, Wallaby de Bennett



A l'échelle du bassin de la Loire, plusieurs régions ont mis en place des coordinations régionales sur la faune invasive (Auvergne, Basse-Normandie, Centre, Rhône-Alpes, etc.), tandis que d'autres sont en projet (Bourgogne).

En 2015, le réseau VEE s'attachera à structurer le réseau faune qui est en train d'émerger en appuyant notamment les coordinations territoriales dans la mise en place de stratégies régionales. Il soutiendra également le montage du projet de Life sur les amphibiens invasifs, actualisera la synthèse réglementaire et la répartition des espèces et organisera une session de formation sur les VEE.

#### **4. Actualités relatives à l'animation du groupe de travail de bassin : (Sylvie Varray, FCEN)**

En 2014, l'animation de bassin du groupe de travail a changée, suite à l'évolution des missions de Stéphanie Hudin et l'arrivée de Sylvie Varray à la FCEN. Dans le cadre de la quatrième phase du plan Loire grandeur nature (2014-2015) et afin de développer les actions du groupe de travail, il est proposé d'accroître le temps consacré à l'animation du groupe de travail (actuellement de 0,3 ETP) pour avoir 1 ETP. Ce projet est en cours de dépôt et une réponse des financeurs est attendue pour le début de l'année 2015.

#### **Point sur les financements des actions dans le cadre du prochain plan Loire Grandeur nature : (Lucien Maman, AELB)**

##### **Organisation et financement du nouveau plan Loire 2014-2020 :**

La troisième phase du plan Loire reposait sur un fonctionnement par grandes plateformes thématiques. Le groupe de travail de bassin était rattaché à la plateforme « Eau, Espaces, Espèces », ce qui a permis un financement de la coordination de bassin et des animations territoriales. Au terme de cette troisième phase 2007-2013, le territoire du bassin de la Loire est couvert de coordinations rassemblant les principaux acteurs et les partenaires techniques et financiers impliqués sur la gestion des plantes exotiques envahissantes.

Le plan Loire grandeur nature IV (2014-2020) est en cours de construction. Ce programme est mis en place par un copilotage de l'Etat et de la région Centre. Il sera articulé autour de trois grands objectifs :

- réduire le risque lié aux inondations (Etat : 70 millions d'euros) ;
- restaurer la fonctionnalité des milieux naturels, avec un volet sur les continuités écologiques, les poissons migrateurs et les zones humides (Etat : 2 millions d'euros) ;
- patrimoine et tourisme.

Les aspects liés à la connaissance, auparavant rassemblés dans la plateforme dédiée « Recherche, données, information », sera inscrit dans chacun des 3 axes. Le second axe comprend une action dédiée à la mise en réseau des acteurs concernant les espèces exotiques envahissantes (inscrit dans PO et CPIER). L'objectif est donc de poursuivre la dynamique actuelle.

Suite au conseil scientifique lors du plan Loire III, un groupe d'expert a été mis en place pour la phase IV. Ce groupe animé par Lucien Maman (AELB) rassemble une quinzaine d'experts nommés à titre personnel et reconnus dans leurs thématiques. Il a deux missions principales : appuyer le comité stratégique (comité de pilotage du plan Loire) pour donner des avis en cas de sollicitation sur des dossiers et l'animation du volet « connaissances ».

##### **Financement de la phase IV du plan Loire :**

La région Centre est l'autorité de gestion du prochain FEDER Loire 2014-2020 (sur mandat des autres régions du bassin) pour un montant de 30 millions d'euros. D'autre part, un CPIER sera signé par l'Etat, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et les 9 régions du bassin de la Loire. La rédaction du CPIER est engagée, mais est actuellement moins avancée que celle du FEDER Loire. L'Agence de l'eau espère que ces éléments concernant les sources de financement seront finalisés dans le courant du premier semestre 2015.

Une incertitude subsiste actuellement sur le choix de financement FEDER des coordinations territoriales, certains envisageant d'émarger sur le FEDER régional (surtout ceux situés sur la périphérie du bassin). Le plan Loire est articulé autour des actions dites « de bassin » ou « d'intérêt de bassin », mais il est également prévu d'identifier d'autres actions comme liées au plan Loire par la création d'une enseigne ou d'une identité « plan Loire ». De ce fait, les groupes territoriaux pourront rester affichés « plan Loire » même s'ils sont cofinancés par du FEDER régional, ces actions ayant été initiées dans le cadre du plan Loire grandeur nature III.

### **Programmation :**

LE FEDER Loire ayant été accepté, un comité de suivi (anciennement intitulé « comité des acteurs ») sera organisé au début de l'année 2015 (en fonction du délai nécessaire à la finalisation du CPIER). Suite à ce comité de suivi, un comité de programmation aura lieu (courant mars). Compte tenu du calendrier actuel, il est possible que des actions ayant débuté avant le comité de programmation puissent bénéficier des financements du FEDER Loire. Concernant l'agence de l'eau, elle ne permet habituellement pas le financement d'actions qui ont déjà commencé, mais elle envisage de donner une dérogation au vu du calendrier particulier pour l'année 2015.

Concernant le dépôt de dossiers, deux cellules d'instructions sont en place : la région Centre (Philippe Gouteyron) et DREAL de bassin (Annie Duffay) qui est responsable du pôle plan Loire. Dans l'année 2015, il y aura 3 à 4 périodes de dépôt. Le dépôt des dossiers sera entièrement dématérialisé.

### **Propositions d'actions 2015 pour le groupe de travail : (Sylvie Varray, FCEN)**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de gestion de bassin, plusieurs actions sont proposées pour l'année 2015 (cf. diaporama). Les principaux échanges sur ces propositions sont détaillés ci-dessous :

- organisation de réunions : il est proposé de conserver la fréquence actuelle de deux réunions par an, avec une réunion au printemps consacrée au travail de fond et une autre à la fin de l'année pour faire le point sur l'animation dans les différentes coordinations territoriales. Avec l'ouverture du groupe de travail de bassin aux thématiques flore terrestre et animale, il est envisagé d'organiser des réunions plus ciblées sur une thématique donnée en fonction des besoins identifiés (plantes aquatiques ou faune par exemple, sensibilité des milieux à l'invasion biologique). Ces réunions seraient ouvertes aux membres du groupe de travail de bassin ainsi qu'aux personnes intéressées.
- Organisation de journées techniques : il est rappelé la nécessité de les anticiper et de communiquer rapidement les dates afin d'éviter la concurrence avec d'autres événements régionaux.
- Réseau de veille et d'intervention précoce : l'Etat est en train de travailler à un réseau de veille à l'échelle nationale, il est donc conseillé d'attendre les directives du ministère pour travailler en déclinaison au niveau du bassin Loire-Bretagne. De plus, l'échelle bassin n'est pas forcément la plus pertinente pour ce type d'actions. Au contraire, il est attendu de l'animation de bassin un outil méthodologique relatif à la mise en place d'un réseau de veille et d'intervention précoce, avec une présentation de réseaux existants, de leur fonctionnement, etc. D'autre part, il est rappelé l'intérêt de travailler sur la sensibilité des milieux à l'invasion biologique (si l'espèce est présente dans le secteur, elle est forcément dans tel milieu).
- Liste des espèces exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne : la liste de bassin permet de communiquer sur les espèces prises en compte par le groupe de travail, et ne se substitue pas aux listes régionales opérationnelles. C'est également un outil d'alerte permettant d'informer les coordinations territoriales sur les espèces susceptibles d'arriver sur leur secteur.
- Edition d'une plaquette à destination du grand public : cette action est jugée intéressante mais serait plutôt du ressort des coordinations territoriales. Un autre public serait également très intéressant à atteindre par la communication : les communes, les techniciens et gestionnaires des espaces verts publics.
- Réalisation d'outils pédagogiques : le CPIE des pays creusois a réalisé des outils à destination des collégiens et ils s'associeront à ce travail. Il n'est pas envisagé de concevoir une mallette pédagogique complète mais plutôt quelques outils en fonction du(des) public(s) ciblé(s).

## **5. Gestion des déchets issus d'espèces exotiques envahissantes : bilan et perspectives du stage 2014 : (Dorine Vial, CEN Centre)**

Dorine Vial a réalisé un stage de 4 mois en 2014 sur la gestion des déchets issus d'espèces exotiques envahissantes. Les objectifs de ce stage concernaient l'identification de la voie de traitement à privilégier pour les différents types de déchets de plantes invasives, l'obtention d'un maillage territorial des structures pouvant accepter les déchets (et selon quelles conditions) et le renseignement des gestionnaires en conséquence.

Un rappel de la réglementation existante et un recensement des structures acceptant potentiellement de recevoir ce type de déchets sur la région ont été réalisés. 32 structures sont volontaires, dont 20 ont donné leur accord de principe, tandis que 12 autres sont plus réservées mais ouvertes à la discussion. Des cartographies régionale et départementale ont été conçues pour situer les structures volontaires et des fiches d'identité présentant chacune d'entre elles (conditions techniques et tarifaires) ont été éditées. Le rapport de stage est disponible au [lien suivant](#).

Suite à ce travail, un outil intranet sera également construit en 2015 pour délivrer aux gestionnaires en faisant la demande, les contacts d'établissements valorisant les déchets organiques. De plus, des analyses en laboratoire sur 8-9 espèces de plantes montées en graines seront réalisées afin de compléter les données scientifiques manquantes (composition biochimique de la matière fraîche : pH, teneur en matière organique et matière sèche, rapport carbone/azote, teneur en éléments fertilisants). Les analyses prévues pour la fin de l'été 2015 permettront de renforcer le travail engagé et de rassurer les structures réservées quant à la réception de déchets de plantes invasives. Les résultats de ces études seront utilisés pour réaliser des tests en 2016 de compostage et de méthanisation grandeur réelle avec des partenaires industriels.

D'autre part, il est envisagé de sensibiliser le grand public en collaborant avec les syndicats de traitement des ordures ménagères, et de mettre à jour la fiche de suivi de chantier pour pouvoir renseigner plus d'informations concernant la gestion des déchets (détails techniques, quantités prélevées, coût du traitement, etc.). Un contact a été pris auprès du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la Région de Châteauneuf-sur-Loire. Il serait intéressé, à titre d'essai, pour communiquer auprès du public à propos de ce type de déchets dans une ou plusieurs de ses 10 déchèteries. Une réflexion est en cours avec eux pour réaliser des fiches de reconnaissances à diffuser auprès du public fréquentant ces déchèteries avec pour but de la mise en place d'une benne spécifique aux déchets invasives. Plus que capter un nouveau gisement de déchets, ce serait ainsi l'occasion d'avertir la population et les agents techniques au possible développement d'invasives dans les jardins et les abords des déchetteries.

## **6. Stratégie de gestion et programme d'actions : (Sylvie Varray, FCEN)**

Les retours reçus suite à la diffusion de la stratégie étaient très positifs. La rédaction du programme d'actions est actuellement en cours. Les grandes étapes et les possibilités d'implication sont rappelées (au niveau de la rédaction pour réagir sur le fond de la fiche et/ou au niveau de la relecture). Des réunions thématiques seront éventuellement organisées en fonction des disponibilités des membres du groupe de travail (via des échanges par téléphone et/ou mail). Une réunion physique sera organisée vers la mi-janvier afin de faire un bilan de l'avancement de la rédaction du programme d'actions et approfondir certaines fiches qui le nécessitent.

Le programme d'actions devra être validé à la fin février. De plus, la stratégie et le programme d'action feront l'objet d'une mise en page par un graphiste et la stratégie sera imprimée en 200 exemplaires. Une plaquette présentant la stratégie de bassin sera également conçue.

## **7. Diffusion des outils du groupe de travail : (Sylvie Varray, FCEN)**

Un bilan de la diffusion des outils du groupe de travail a été présenté :

- Guide de reconnaissance : imprimé en 2010 en 4000 exemplaire, puis réimprimé en 3000 exemplaires, il reste un stock d'environ 700 exemplaires à la FCEN. Cet outil a été plébiscité par l'ensemble des acteurs en lien avec le groupe de travail de bassin. Le guide pourra éventuellement être complété par d'autres fiches suite à l'arrivée de nouvelles espèces : des dessins ont déjà été réalisés pour d'autres espèces et le guide devrait être facilement pouvoir être complété.
- Manuel de gestion : imprimé en 2010 en 1700 exemplaires et épuisé, le manuel est disponible en téléchargement.
- Exposition de 11 panneaux : réalisée en 2012, elle a été empruntée 11 fois entre 2013 et 2014 pour une durée d'emprunt moyenne d'un mois. Elle a été reproduite 7 fois, de manière complète (CEN Centre, région Poitou-Charentes, Conseil général de la Loire, EPTB Vilaine, Nantes Métropole) ou partielle (Muséum d'Angers, CPIE des Pays creusois) et a été téléchargée 426 fois sur le site du Centre de Ressources Loire nature. Cet outil est également très apprécié pour la sensibilisation. La FCEN se dotera d'un second jeu de panneaux début 2015.
- Plaquettes sur le groupe de travail : éditée en 2009 puis en 2013 et aujourd'hui épuisés, elle sera mise à jour au début de l'année 2015 et présentera notamment la stratégie de bassin et le programme d'actions.
- Affiches : deux modèles d'affiches sur les EEE ont été créés en 2014 et imprimés en 3000 exemplaire chacun. Le premier présente des généralités sur les espèces exotiques envahissantes, tandis que le second présente les bons gestes à avoir face aux espèces invasives dans les jardins. Le deuxième modèle possède un espace prévu pour indiquer un contact régional ou local. Si ces affiches sont appréciées, d'autres modèles pourront être envisagés, par exemple sur les espèces animales.

## 8. Points divers

### Remarques sur l'utilisation de la fiche de suivi de chantier :

Il s'agit d'une fiche large que les régions peuvent réutiliser. La difficulté concernant ces fiches sont de récupérer les données de terrain. D'une manière générale, il est nécessaire d'insister auprès des gestionnaires pour qu'ils envoient les fiches. Un autre problème se situe au niveau du retour souhaité par les gestionnaires sur les fiches qu'ils fournissent, alors qu'il n'est pas encore possible d'analyser les coûts réels de gestion (temps d'établissement d'un marché, temps passé par chaque acteur qui a pris part à l'action, etc.). Souvent, seuls les coûts budgétés sont pris en compte.

La fiche de suivi de chantier pourra cependant être mise à jour pour en faciliter son renseignement et son analyse, avec notamment la possibilité de renseigner des coordonnées GPS.

La prochaine réunion du groupe de travail de bassin est prévue en juin 2015, sous réserve de validation par le plan Loire grandeur nature IV.